



Doc. 11918

18 mai 2009

Les énergies renouvelables et l'environnement

Rapport¹

Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales

Rapporteur: M. Jean-François LE GRAND, France, Groupe du Parti populaire européen

Résumé

Le système énergétique actuel est de moins en moins capable de répondre aux besoins en énergie et de résoudre les problèmes associés aux émissions de gaz à effet de serre. Ce système repose sur les ressources fossiles en quantité limitée, d'une part, et les structures économiques globalisées (monopoles), d'autre part. Ces deux facteurs ont créé des dépendances énergétiques, qui ont déjà aujourd'hui des effets négatifs majeurs sur de nombreuses économies nationales. En outre, la pollution environnementale est à l'origine de nombreux problèmes de santé.

Il faut donc agir rapidement et arriver à opérer un changement radical vers l'usage des énergies renouvelables, réduire la consommation énergétique et améliorer l'efficacité des technologies. Les énergies renouvelables apparaissent comme la seule solution de remplacement des énergies existantes, acceptable des points de vue environnemental, social et économique. Le présent rapport contient des recommandations de portée générale sur les modalités permettant de réussir cette transition dans les meilleurs délais.

1. Renvois en commission: [Doc. 11154](#) et Renvoi 3312 du 16 mars 2007, et [Doc. 11197](#) et Renvoi 3332 du 16 avril 2007.



Sommaire	Page
A. Projet de recommandation	3
B. Exposé des motifs, par M. Jean-François Le Grand, rapporteur	5
1. Il est temps d'agir	5
2. Finitude des ressources énergétiques conventionnelles	5
3. Les crises mondiales les plus importantes associées à l'énergie	5
4. Solutions de remplacement	6

A. Projet de recommandation

1. Le système énergétique actuel, caractérisé par une consommation excessive des combustibles fossiles, est de moins en moins capable de résoudre les problèmes d'approvisionnement en énergie. Les structures d'approvisionnement en énergie conventionnelle sont de moins en moins compatibles avec les besoins de la société, qui souhaite disposer de sources d'énergie propres et facilement accessibles.
2. L'Assemblée parlementaire souhaiterait donc que soient prises, le plus rapidement possible, des mesures de restructuration durable du système énergétique et que la production d'énergie redevienne conforme aux exigences de sécurité énergétique et de protection environnementale sur le long terme.
3. Cette restructuration du système énergétique doit viser à la mise à disposition rapide et générale d'énergies renouvelables. L'utilisation de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne, de l'énergie hydraulique et géothermique n'est pas limitée en termes réels et n'implique pas de coûts de consommation. En outre, lorsqu'elles sont utilisées conformément au principe de durabilité, ces énergies n'ont pas d'effets indésirables sur l'environnement. Il en va de même pour la biomasse, à condition qu'elle soit cultivée d'une manière durable et qu'elle ne vienne pas concurrencer les besoins alimentaires. L'énergie renouvelable va de paire avec une sécurité énergétique à long terme, étant donné que les énergies renouvelables peuvent être produites à l'échelon national. De plus, les équipements d'approvisionnement et les réseaux transnationaux sont faiblement sollicités.
4. Les énergies renouvelables peuvent être utilisées selon un modèle décentralisé, facteur socio-économique décisif justifiant qu'il est vital de recourir à ces types d'énergie. Un grand nombre de petites et moyennes installations permettront, ensemble, d'alimenter en énergie une société tout entière. La structure décentralisée du système fera intervenir de nombreux acteurs différents et permettra de développer un marché dynamique. La mise en place d'un système fondé sur les énergies renouvelables donne donc l'occasion d'écarter les structures actuelles de monopole opérant sur les marchés de l'énergie.
5. L'augmentation des crises liées à l'énergie – crise climatique, crise de la dépendance énergétique, crise de la pauvreté, menaces nucléaires, crise de l'eau et crise sanitaire – montre clairement qu'il faut agir rapidement si l'on veut orienter le changement tant politiquement que socialement. Tout retard supplémentaire ne ferait qu'aggraver les crises énergétiques et les conflits liés à la répartition des ressources restantes et aux coûts sociaux afférents, jusqu'à les rendre ingérables.
6. L'Assemblée estime qu'il faudrait prendre des mesures telles que des exonérations fiscales, des réductions d'impôts ou des prix de rachat avantageux pour que les établissements d'énergie renouvelable soient le plus rentables possibles sans répercussions négatives sur l'environnement. Ces mesures permettraient également de ne pas freiner les créations d'usines de production d'énergies renouvelables, par des procédures administratives souvent trop longues, car ces créations devront être considérées comme prioritaires.
7. En effet, ces usines permettent d'éviter des coûts sociaux liés à la crise énergétique et viennent compenser les subventions et les privilèges qui ont été accordés jusqu'à présent aux énergies conventionnelles depuis des dizaines d'années et qui ont conduit à la position dominante de ces énergies sur le marché. La seule façon d'éviter de donner aux énergies renouvelables cette position avantageuse serait l'internalisation totale des coûts externes des énergies conventionnelles dans les prix de l'énergie. Les principes de la comptabilité environnementale devraient être appliqués afin de prendre en compte le coût global des dommages environnementaux causés par les systèmes énergétiques conventionnels et non renouvelables. Dans ce contexte, l'Assemblée rappelle sa Recommandation 1653 (2004) sur la «comptabilité environnementale» en tant qu'instrument pour le développement durable.
8. L'Assemblée estime également que pour mener à bien toutes ces mesures, il apparaît nécessaire de prévoir la création d'une agence chargée de promouvoir l'utilisation de ces énergies à l'échelle mondiale. Cette agence pourrait, entre autres, fournir des conseils sur la mise en œuvre de politiques nationales en matière d'énergies renouvelables et fournir une assistance concernant le transfert technologique dans le domaine des énergies renouvelables et permettre ainsi de renforcer les compétences et les connaissances sur ce nouveau type d'énergie. Cette agence pourrait également collecter toutes les données scientifiques de qualité existantes.
9. L'Assemblée demande, par conséquent, au Comité des Ministres d'inviter les Etats membres du Conseil de l'Europe:
 - 9.1. à prendre les mesures nécessaires pour une utilisation rentable à grande échelle des énergies renouvelables (exonérations fiscales, réductions d'impôts ou prix de rachat avantageux);

- 9.2. à organiser les marchés de l'énergie des Etats membres du Conseil de l'Europe selon un modèle non discriminatoire et à prendre les mesures nécessaires pour garantir à tous les fournisseurs d'énergie l'accès aux réseaux de distribution sur un pied d'égalité;
- 9.3. à veiller à ce que les réseaux, quels qu'en soient les propriétaires, soient totalement neutres quant aux conditions applicables aux fournisseurs d'énergie;
- 9.4. à accorder une exonération ou un allègement fiscal sur les agrocarburants pour garantir leur compétitivité face aux combustibles fossiles, pendant une période transitoire, tant qu'ils n'ont pas largement pénétré le marché, ce qui permettrait ainsi au secteur agricole de bénéficier d'une nouvelle dynamique;
- 9.5. à fixer des priorités claires dans le cadre législatif d'aménagement du territoire de façon à réserver des espaces dédiés à la production d'énergies renouvelables, quel que soit le modèle énergétique;
- 9.6. à veiller à ce que les bâtiments publics et privés, en particulier ceux en construction, soient adaptés à l'utilisation des énergies renouvelables et à mettre en place pour les bâtiments privés existants, des programmes d'aide à l'utilisation de ces nouvelles énergies;
- 9.7. à utiliser les énergies fossiles aussi efficacement que possible pendant la période de transition;
- 9.8. à moderniser les centrales électriques en centrales de cogénération, ce qui permettrait d'atteindre un gain énergétique de 100 %;
- 9.9. à mettre en place une Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), chargée de promouvoir l'utilisation de ces énergies à l'échelle mondiale;
- 9.10. à organiser des campagnes publicitaires et d'information à grande échelle sur les énergies renouvelables visant à convaincre les populations de revenir sur leurs a priori et à encourager les entrepreneurs privés à investir dans ce type d'énergies.

B. Exposé des motifs, par M. Jean-François Le Grand, rapporteur

1. Il est temps d'agir

1. Le système énergétique actuel présente deux points de rupture prédéterminés: la finitude des ressources en combustibles fossiles et nucléaires, et le nombre croissant de crises liées à l'énergie dans le monde. A un moment donné, pour autant qu'on puisse le prévoir, ces points de rupture pourraient créer une situation dans laquelle le système énergétique tel qu'on le connaît aujourd'hui ne serait plus en mesure de fonctionner. Il faudra, pour éviter une telle impasse, passer aux énergies renouvelables, et ce, le plus tôt possible. C'est là un défi de portée historique, que les Etats membres et leurs gouvernements doivent relever.

2. Si les problèmes à résoudre pour effectuer cette reconversion sont actuellement minimales en comparaison avec les conflits inhérents au système énergétique tel qu'il existe, ils ne feront que s'accroître avec le temps. Or, si les nations et les gouvernements ont encore le choix, le refus persistant d'agir, en laissant les crises énergétiques s'aggraver, finira par réduire l'éventail des possibilités. En d'autres termes, attendre que les crises se développent avant d'entreprendre une reconversion de la politique énergétique demanderait de fournir à l'avenir un effort beaucoup plus important et pourrait avoir des répercussions politiques et sociales considérables.

2. Finitude des ressources énergétiques conventionnelles

3. L'humanité vit sur des ressources qui s'amenuisent. Les réserves énergétiques conventionnelles, accumulées durant des millions d'années, s'épuisent avec une rapidité croissante. Un enfant né aujourd'hui vivra probablement un jour dans un monde sans pétrole, ni gaz naturel, ni uranium, ressources alors totalement épuisées dont il devra se passer. La fin des ressources combustibles conventionnelles entraînera nécessairement la fin des méthodes actuelles de production d'électricité. Cette échéance, généralement admise, se détermine sur la base d'une estimation des réserves techniquement et économiquement exploitables, en partant du principe que la demande énergétique restera stable. Ainsi peut-on prévoir approximativement que les réserves de pétrole seront épuisées d'ici à environ 40 ans, les réserves de gaz naturel d'ici à 65 ans, les réserves de charbon d'ici à 170 ans et les réserves d'uranium d'ici à peut-être 50 ans. Cependant, la demande énergétique mondiale étant en augmentation, les ressources seront épuisées avant ces échéances.

3. Les crises mondiales les plus importantes associées à l'énergie

3.1. Crise climatique

4. Le dernier rapport d'évaluation du Panel intergouvernemental sur le changement climatique n'a fait que confirmer ce que l'on savait depuis longtemps. La température moyenne à la surface de la terre s'est élevée de 0,74 degré Celsius depuis la fin du XIXe siècle. Selon des modèles scientifiques, elle s'élèvera encore de 1,8 à 4 degrés Celsius d'ici à 2100. Il en résultera un changement climatique d'une ampleur jamais observée au cours des 10 000 dernières années. Des phénomènes météorologiques extrêmes – tempêtes violentes, inondations et sécheresses – se produiront encore plus fréquemment qu'aujourd'hui. L'une des plus graves conséquences de cette situation sera certainement la hausse du niveau des mers. Au cours du XXe siècle, les scientifiques ont pu mesurer une hausse moyenne du niveau des mers de 10 à 20 centimètres. Or, on estime que d'ici à 2100, ce niveau s'élèvera encore de 18 à 59 centimètres, rendant de vastes étendues de terre inhabitables et menaçant l'approvisionnement en eau douce de milliards d'individus.

5. La cause de tous ces changements climatiques ne fait aucun doute: ils ont été provoqués, avant tout, par la production d'énergie reposant sur les combustibles conventionnels. Au vu de ce qui précède, il apparaît à l'évidence que les coûts économiques du changement climatique dépassent les coûts d'une reconversion en faveur des énergies renouvelables.

3.2. Crise de la dépendance

6. S'agissant des combustibles fossiles, de plus en plus de pays dépendent de sources de moins en moins nombreuses situées dans toujours moins de pays. La majorité des pays européens dépendent des importations pour couvrir plus de la moitié de leurs besoins énergétiques, ce qui constitue, à l'évidence, le ferment d'une crise à venir. La dépendance croissante vis-à-vis des importations énergétiques se traduit également par une dépendance politique. Dans un tel contexte, la politique étrangère, la politique de sécurité

et la politique des droits de l'homme pourraient se trouver asservies aux intérêts de la politique énergétique. On peut même craindre le développement de tensions internationales, voire de guerres, sur fond d'accès aux seules ressources restantes.

3.3. Crise de la pauvreté

7. Les pays en voie de développement dénués de ressources propres en combustibles fossiles, c'est-à-dire la majorité des pays en voie de développement, doivent payer leurs importations de combustibles au même prix, sur le marché mondial, que les autres pays, alors même que leur produit intérieur brut moyen par habitant représente une valeur très inférieure à 10 % du PIB moyen des nations occidentales industrialisées. Le règlement de la facture énergétique à l'importation coûte donc, *de facto*, au moins dix fois plus cher aux premiers qu'aux seconds. En outre, du fait de l'insuffisance des réseaux d'acheminement énergétique, les premiers dépendent plus que les seconds du pétrole non acheminé par oléoduc. Le manque de ressources énergétiques entraîne par ailleurs l'exploitation excessive de la biomasse, la désertification, l'exode rural dans les bidonvilles déjà surpeuplés de la périphérie des grandes villes, la destruction du tissu social et une désagrégation de l'ordre politique, autant de problèmes susceptibles de créer des conflits internationaux.

3.4. Crise du nucléaire

8. Les déchets nucléaires doivent être stockés en toute sécurité pendant cent mille ans. Or nul n'est en mesure de garantir quoi que ce soit sur une telle durée. La possibilité d'aménager des sites de stockage définitif des déchets nucléaires demeure donc, à l'évidence, sujette à caution. Indéniablement, nous laissons aux générations futures un héritage lourd à porter.

9. Même l'exploitation au jour le jour des centrales nucléaires comporte des risques déraisonnables. La capacité de maîtriser l'énergie nucléaire et de garantir la sécurité des centrales en vue d'un usage civil a été remise en cause à plusieurs reprises à la suite d'accidents graves, voire catastrophiques. Les menaces d'actions terroristes, qui pourraient viser un jour des centrales nucléaires, viennent aujourd'hui amplifier ces risques.

3.5. Crise de l'eau

10. La crise de l'eau qui se fait sentir dans de nombreuses régions du monde – et de plus en plus aussi dans l'hémisphère nord – résulte en grande partie de l'usage de combustibles nucléaires et fossiles pour la production d'électricité. Sachant que le fonctionnement d'une centrale nucléaire ou au charbon provoque l'évaporation d'environ trois mètres cubes d'eau pour chaque mégawatt-heure d'électricité produit et qu'une centrale nucléaire moderne produit chaque année environ 8 millions de mégawatts-heure d'électricité, la quantité d'eau utilisée se situe aux alentours de 24 millions de mètres cubes. Il est facile de comprendre qu'une telle consommation d'eau pour la production d'électricité risque de perturber les cycles de l'eau à l'échelon d'une région.

11. Dans les régions où l'eau est rare, les besoins en eau des centrales électriques entrent en concurrence directe avec ceux de la population. Cette concurrence apparaît déjà avec la production de combustibles fossiles: on utilise de l'eau, par exemple, pour laver le charbon, et l'on en injecte dans le sous-sol des champs pétrolifères afin de créer la pression nécessaire pour déplacer le pétrole vers la surface.

3.6. Crise de la santé

12. Selon certaines publications scientifiques, un quart environ de la population mondiale aurait des problèmes de santé divers (asthme et autres troubles bronchiques, notamment) dus à des émissions produites par l'utilisation de combustibles fossiles. Le système énergétique actuel a donc des effets indésirables sur la santé humaine et la qualité de la vie, d'où un accroissement des coûts de santé publique.

13. Les émissions à l'intérieur des habitations, telles que celles issues de la combustion de bois dans une maison ou une hutte, sont particulièrement dangereuses pour la santé. L'Organisation mondiale de la santé leur attribue un grand nombre de décès prématurés en Afrique.

4. Solutions de remplacement

14. Au vu des différentes crises que nous venons de décrire, il apparaît que la solution de remplacement au système énergétique actuel réside dans l'utilisation de ressources énergétiques ne produisant pas d'émissions.

4.1. L'énergie nucléaire est-elle une solution de remplacement ne produisant pas d'émissions?

15. L'énergie nucléaire est généralement considérée comme un mode de production d'énergie électrique sans danger pour le climat. On entend en effet souvent dire que le fonctionnement des centrales nucléaires n'entraîne pas d'émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, cet argument ne tient pas compte de la nécessité de recourir à des combustibles fossiles pour extraire le minerai d'uranium, le raffiner et fabriquer des barres de combustible nucléaire, activités qui produisent des gaz à effet de serre. L'énergie nucléaire est donc une source indirecte d'émissions de gaz à effet de serre, produits lors des différentes phases du traitement de l'uranium. Par ailleurs, du fait de l'appauvrissement des réserves mondiales, il est déjà nécessaire d'extraire des minerais à plus faible teneur en uranium. Des études montrent que dans les vingt à trente prochaines années, un kilowattheure d'électricité produit par une centrale nucléaire aura une empreinte écologique plus importante (du point de vue des émissions de carbone) que la même quantité d'électricité produite par une centrale alimentée au gaz. Aujourd'hui déjà, l'énergie nucléaire rejette beaucoup plus de dioxyde de carbone dans l'atmosphère par kilowattheure d'électricité que l'énergie éolienne. L'énergie nucléaire n'est donc pas une solution de remplacement durable.

4.2. Les centrales au charbon propres sont-elles une solution?

16. Les centrales dites «au charbon propre» ont fait l'objet de nombreuses discussions. Le principe de ces centrales consiste à débarrasser les gaz de combustion du dioxyde de carbone qu'ils contiennent et de le stocker de façon permanente. La mise en œuvre de ce procédé entraînerait cependant des baisses de rendement considérables, comprises entre 20 % et 40 %. En outre, il reste à trouver comment stocker le dioxyde de carbone en toute sécurité et à déterminer le coût de ce stockage. Cette technique est donc encore loin d'être suffisamment au point pour pouvoir être largement utilisée. De plus, il est probable que cette solution soit plus onéreuse que l'utilisation d'énergies renouvelables, et que la réduction des émissions de CO₂ obtenue soit inférieure à celle des systèmes de cogénération utilisant des combustibles fossiles.

4.3. Energies renouvelables

4.3.1. Rendement et émissions

17. Une éolienne moderne produit une quantité d'énergie cent fois supérieure à celle qui a été nécessaire à sa construction et à son fonctionnement sur une période de trente ans. Dans le cas des panneaux solaires, ce facteur est actuellement de dix, mais il augmente rapidement du fait des progrès techniques. Le bon rendement de ces deux modes de production d'énergie est donc garanti. Si l'on tient compte de l'intégralité de la chaîne de production, les émissions de dioxyde de carbone liées à la production d'énergie éolienne sont très inférieures à celles que génèrent les combustibles fossiles, quels qu'ils soient. La biomasse, de son côté, n'est pas toujours sans influence sur le climat, mais elle est néanmoins à cet égard plus respectueuse que les combustibles fossiles. A noter cependant que si l'on veut éviter de perturber les équilibres climatiques, il faut veiller à recréer, en quantité égale, la biomasse utilisée pour produire de l'énergie.

4.3.2. Rapidité de mise en œuvre

18. Le potentiel des diverses sources d'énergie renouvelable peut être mobilisé rapidement s'il est utilisé de manière décentralisée. En effet, il est plus rapide de concevoir et de construire des éoliennes, des générateurs photovoltaïques ou des centrales hydrauliques que de grandes centrales thermiques, et notamment des centrales nucléaires, dont la conception et la construction requièrent énormément de temps. L'utilisation accrue des énergies renouvelables pour produire de l'électricité nécessitera des transferts de technologie à l'échelle internationale. Cela supposera aussi de former, à grande échelle, des spécialistes capables de faire fonctionner les installations.

4.3.3. Besoins fonciers

19. Pour utiliser les énergies renouvelables, il est nécessaire de disposer de terrains: il faut un site pour implanter un parc éolien, et des champs pour cultiver de la biomasse. Les projets d'implantation d'éoliennes se heurtent parfois à l'opposition de la population locale, qui fait valoir les droits à la protection du paysage. Il convient cependant de mettre cet argument en balance avec l'impact sur les paysages dont sont responsables les modes conventionnels de production d'énergie et avec les conséquences des émissions pour l'environnement, qui représentent un danger bien plus grave. Concernant la biomasse, on évoque le risque suivant: la superficie de terres agricoles étant limitée, la production de biomasse se ferait au détriment

des cultures vivrières. On craint également la création de vastes zones de monoculture. Il est donc nécessaire de concevoir des modes de production de biomasse qui écartent ces menaces, ce qui est déjà dans l'ordre du possible.

4.3.4. Diversification du bouquet énergétique et stockage de l'énergie solaire et de l'énergie éolienne

20. Pour pouvoir exploiter toutes les possibilités offertes par les énergies renouvelables, il est nécessaire d'associer différentes sources d'énergie. Pour commencer, on pourrait envisager de composer un bouquet énergétique comportant des énergies conventionnelles et des énergies renouvelables, dans lequel la part des secondes augmenterait progressivement au détriment des premières. L'objectif, à terme, serait de disposer d'un bouquet comportant toutes les formes d'énergie renouvelable, qui se complèteraient mutuellement; il faudrait aussi prévoir un mode de stockage de l'énergie solaire et de l'énergie éolienne, étant donné que la production d'électricité à partir de ces sources est soumise à des fluctuations.

4.3.5. Coûts

21. Il convient de comparer le coût total de la production d'énergie par des modes conventionnels, d'une part, et par des énergies renouvelables, d'autre part. Ce faisant, il importe de prendre en compte toutes les composantes de ce coût, et notamment l'intégralité des subventions versées et les frais de fonctionnement. A l'exception de la bioénergie, les énergies renouvelables permettent d'éviter les dépenses de combustible, et le coût des infrastructures est généralement faible. Dans le cas des énergies conventionnelles, il faut intégrer l'augmentation des dépenses de combustible et d'importants frais de fonctionnement. Pour les énergies renouvelables, une grande partie du coût est constituée par les frais d'ingénierie, qui baissent à mesure que s'accroissent les volumes de production. En revanche, dans le cas des énergies conventionnelles, les coûts progressent constamment. La mobilisation des énergies renouvelables nécessitant des investissements se fera sur une longue période, à l'issue de laquelle l'économie reposera sur une nouvelle structure énergétique. En outre, les coûts économiques et sociaux induits par les énergies conventionnelles augmentent inexorablement, alors que les coûts dus aux énergies renouvelables diminuent progressivement. Les énergies renouvelables offrent donc des perspectives de progression économique rapide et pérenne.

Commission chargée du rapport: commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales

Renvois en commission: [Doc. 11154](#) et Renvoi 3312 du 16 mars 2007, et [Doc. 11197](#) et Renvoi 3332 du 16 avril 2007

Projet de recommandation adopté à l'unanimité par la commission le 30 avril 2009

Membres de la commission: M. Alan **Meale** (président), Mme Maria Manuela de Melo (1^{re} vice-présidente), M. Juha **Korkeaoja** (2^e vice-président), M. Cezar Florin **Preda** (3^e vice-président), M. Remigijus Ačas, M. Ruhi **Açikgöz**, M. Artsruni **Aghajanyan**, M. Miloš Aligrudić, M. Alejandro Alonso Núñez (remplaçant: M. Gabino **Puche Rodriguez Acosta**), M. Gerolf Annemans, M. Miguel Arias Cañete (remplaçant: M. Pedro María **Azpiazu Uriarte**), M. Alexander Babakov, Mme Guðinnz S. Bjarnadóttir, M. Ivan Brajović, Mme Elvira **Cortajarena Iturrioz**, M. Valeriu Cosarciuc, M. Vladimiro Crisafulli, M. Taulant Dedja, M. Hubert **Deittert**, M. Karl Donabauer (remplaçant: M. Alexander **van der Bellen**), M. Miljenko **Dorić**, M. Gianpaolo **Dozzo**, M. Tomasz Dudziński, M. József Ékes, M. Savo Erić, M. Bill **Etherington**, M. Nigel **Evans**, M. Joseph Falzon, M. Ivàn Farkas, M. Relu Fenechiu (remplaçant: M. Ionuț-Marian **Stroe**), Mme Eva Garcia Pastor, M. Zahari Georgiev, M. Peter Götz, M. Rafael **Huseynov**, M. Jean **Huss**, M. Fazail Ibrahimli, M. Ivan **Ivanov**, M. Igor Ivanovski, M. Bjørn Jacobsen, Mme Danuta **Jazłowiecka**, M. Stanisław Kalemba, M. Guiorgui Kandelaki (remplaçant: M. Paata **Davitaia**), M. Haluk **Koç**, M. Dominique Le Mèner (remplaçant: M. Jean-François **Le Grand**), M. Anastasios Liaskos, M. François Loncle (remplaçante: Mme Maryvonne **Blondin**), M. Aleksei **Lotman**, Mme Kerstin **Lundgren**, M. Theo **Maissen**, M. Yevhen Marmazov, M. Bernard **Marquet**, M. José Mendes Bota, M. Peter **Mitterer**, M. Pier Marino **Mularoni**, M. Adrian **Năstase**, M. Pasquale Nessa, M. Tomislav Nikolić, Mme Carina Ohlsson (remplaçant: M. Kent **Olsson**), M. Joe O'Reilly, M. Germinal Peiro (remplaçant: M. Alain **Cousin**), M. Ivan **Popescu**, M. René **Rouquet**, Mme Anta Rugâte, M. Giacinto Russo, M. Fidias Sarikas, M. Leander **Schädler**, M. Hermann Scheer, M. Mykola **Shershun**, M. Hans Kristian Skibby, M. Ladislav Skopal, M. Rainer **Steenblock**, M. Valeriy **Sudarenkov**, M. Vilmos Szabo, M. Vyacheslav Timchenko, M. Bruno Tobback, M. Nikolay Tulaev, M. Tomas Úlehla, M. Mustafa **Ünal**, M. Henk van Gerven (remplaçant: M. Paul **Lempens**), M. Peter Verlič (remplaçant: M. Jakob **Presečnik**), M. Rudolf **Vis**, M. Harm Evert Waalkens, M. Hansjörg Walter (remplaçante: Mme Francine **John-Calame**), Mme Roudoula Zissi

N.B. Les noms des membres ayant participé à la réunion sont indiqués en **gras**

Secrétariat de la commission: Mme Nollinger, M. Torcătoriu et Mme Karanjac.